

# **PATINAGE DE VITESSE CANADA**

## **BULLETIN DE HAUTE PERFORMANCE**

### **No 171 – Longue piste**



<b><u>TABLE DES MATIÈRES</u></b>	<b><u>Page</u></b>
<b>Objectif</b>	<b>2</b>
<b>Critères de sélection 2014 - 2015</b>	
• <b>Information générale</b>	<b>3</b>
• <b>Quota pour la Coupe du monde 2014 - 2015</b>	<b>8</b>
• <b>Coupes du monde d'automne</b>	<b>8</b>
• <b>Information : essais pour les Coupes du monde d'automne</b>	<b>10</b>
• <b>Coupes du monde d'hiver</b>	<b>12</b>
• <b>Championnats du monde des distances individuelles</b>	<b>13</b>
• <b>Championnats du monde de sprint</b>	<b>15</b>
• <b>Championnats du monde toutes distances</b>	<b>16</b>
• <b>Coupe du monde junior d'automne</b>	<b>17</b>
• <b>Finale de la Coupe du monde junior</b>	<b>17</b>
• <b>Championnats du monde juniors</b>	<b>18</b>
<b>Athlète de l'année/vedette montante 2014 - 2015</b>	<b>19</b>

## **BULLETIN DE HAUTE PERFORMANCE**

### **Objectif**

L'objectif stratégique fondamental du Bulletin de haute performance (BHP) pour la sélection de l'équipe est d'établir les conditions qui sont conçues, ultimement, pour choisir les athlètes dans les équipes qui patineront au plus haut niveau et obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde des distances individuelles.

Le comité de haute performance de longue distance (CHP-LP) émettra périodiquement des Bulletins pendant toute la saison informant les athlètes, les entraîneurs, le comité de développement des officiels, d'autres comités de PVC et les associations provinciales de PVC des mises à jour et/ou des changements en ce qui concerne, mais pas limités à, les critères de sélection et/ou les compétitions.

Le CHP-LP se réserve le droit de modifier ou changer les politiques et les critères contenus dans la présente dans le cas où des circonstances exceptionnelles se produisent et que de tels changements sont, selon l'avis du CHP-LP, dans le meilleur intérêt du programme de haute performance. Dans ces situations, les athlètes et les entraîneurs seront avisés le plus vite possible des changements après qu'ils sont confirmés par le CHP-LP.

# **Critères de sélection 2014 – 2015**

## **Information générale**

### **Admissibilité**

Tous les athlètes doivent respecter les exigences d'admissibilité pertinentes de l'ISU pour être pris en considération pour la sélection pour des championnats de l'ISU, la Coupe du monde de l'ISU, les qualifications ou d'autres compétitions Internationales.

### **Annonce**

Tous les athlètes de l'équipe nationale et de développement doivent avoir rempli et signé une Entente de l'équipe nationale pour être admissibles pour la sélection pour une des compétitions suivantes. Les athlètes qui obtiennent la sélection pour la compétition internationale pour le Canada qui ne sont pas dans l'équipe nationale ou de développement devront signer une entente pour concourir.

Pour les Coupes du monde d'automne, tous les athlètes présélectionnés dans l'équipe doivent signer le formulaire de déclaration de concourir de PVC une semaine avant les sélections pour les Coupes du monde de l'automne indiquant leur intention de concourir ou non dans leurs distances présélectionnées. Pour les athlètes qui sont choisis après les sélections pour les Coupes du monde d'automne, ils doivent signer le formulaire de déclaration de concourir de PVC dans les 24 heures après la compétition de sélection.

Pour tous les championnats du monde et les Coupes du monde d'hiver, tous les athlètes choisis dans l'équipe doivent signer le formulaire de déclaration de concourir de PVC s'ils participent aux championnats applicables à une date déterminée par le CHP-LP.

### **Procédures de sélection**

Tous les athlètes doivent se qualifier par les critères spécifiques établis par l'ISU pour être admissibles à participer à chaque compétition spécifique. Les politiques actuelles sont sujettes à changements en fonction des changements aux règlements de qualification de l'ISU.

Patinage de vitesse Canada choisira les athlètes pour chaque compétition spécifique en fonction des procédures générales suivantes.

Les athlètes peuvent obtenir la sélection, dans l'ordre de priorité, dans une équipe par une de trois méthodes:

- Une présélection
- La performance/les résultats dans une(des) course(s) de sélection désignée(s) dans les Bulletins du CHP-LP. La sélection est sujette à ce que l'application d'une demande d'exemption soit accordée;
- Une demande d'exemption

## **1. Présélection**

La présélection pour une compétition peut être accordée à un athlète pour qu'il(elle) puisse mieux se préparer pour cette compétition. La présélection sera faite en fonction de résultats spécifiques et objectifs obtenus par l'(les) athlète(s) pendant la saison de patinage en cours et n'est pas sujette aux décisions prises concernant les applications de demandes d'exemption. La présélection peut ou ne peut pas être disponible pour des compétitions spécifiques.

Les résultats exigés pour obtenir une présélection sont détaillés dans les Bulletins pertinent du CHP-LP.

La présélection doit se faire avant les compétitions de sélection et donc tous les athlètes qui participent à la compétition connaissent le nombre de positions disponibles pour les sélections. Le CHP-LP annoncera toutes les présélections avant le début de la compétition de sélection.

La présélection est normalement réservée à un nombre maximum d'athlètes tel que détaillé dans ce Bulletin. Toutefois, le CHP-LP a la discrétion pour présélectionner d'autres athlètes pour une compétition particulière si les performances d'un athlète, selon le CHP-LP, sont clairement supérieures à celles des autres en lisse pour la sélection et que ces performances garantissent une telle présélection.

## **2. Performance / résultats aux compétitions désignées de sélection**

La sélection en fonction de la performance/des résultats dans les compétitions désignées de sélection sont sujettes aux décisions prises en ce qui concernent les applications des demandes d'exemption (voir 3 ci-dessous).

Des compétitions désignées de sélection seront annoncées pour les équipes pour les Coupes du monde d'automne et d'hiver, les championnats du monde de sprint, les championnats du monde toutes distances et les championnats du monde juniors.

## **3. Demandes d'exemption**

À cause de circonstances exceptionnelles et sans qu'il ne soit de sa faute, un athlète peut ne pas avoir l'occasion de participer à des compétitions désignées de sélection.

Dans cette situation, l'athlète peut être admissible à demander une sélection par exemption pour une(des) compétition(s) pertinente(s).

La philosophie de base pour choisir un athlète en accordant une exemption est que, toutes les autres choses étant égales, l'athlète qui reçoit l'exemption a démontré clairement des performances supérieures dans les compétitions précédentes par rapport aux autres athlètes pris en considération pour la sélection.

Une demande d'exemption est prise en considération en tant que dernier moyen par lequel un athlète peut obtenir la sélection. Elle vise à permettre d'étudier des circonstances exceptionnelles en dehors des critères normaux de sélection. Ce n'est pas une méthode normale par laquelle un athlète peut obtenir la sélection.

La procédure et la politique pour l'allocation d'exemptions sont décrites dans le **BHP 172**.

### **Nouvelles courses:**

1. De nouvelles courses peuvent être permises selon le règlement 262 de l'ISU.
2. De plus, de nouvelles courses en-dehors des directives du règlement no 262 de l'ISU seront permises par le CHP-LP uniquement aux fins de la sélection de l'équipe. (ex.: les championnats du monde, les Jeux olympiques d'hiver, les Coupes du monde)
3. Les conditions en fonction desquelles une nouvelle course sera permise aux fins de la sélection dans l'équipe sont:
  - I. Le jury du CHP-LP a le droit de limiter les nouvelles courses aux patineurs classés parmi les 16 premiers dans les classements finaux canadiens 2013–2014;
  - II. L'athlète ne peut franchir la ligne d'arrivée;
  - III. L'athlète subit une chute, un problème d'équipement ou est disqualifié immédiatement après la course;
  - IV. L'athlète choisit de ne pas participer à la course et patine dans le couloir d'échauffement pour indiquer son retrait de cette course.
4. En cas de disqualification:
  - I. Le temps ne sera pas considéré officiel;
  - II. L'admissibilité pour une nouvelle course sera déterminée par le jury du CHP-LP;
  - III. Les athlètes qui sont disqualifiés et qui terminent leurs courses ne pourront avoir une nouvelle course que dans les cas où leur temps final les aurait qualifié pour la sélection dans une équipe. L'athlète ne peut pas améliorer son classement avec sa nouvelle course.

AVIS:  
Un athlète a droit à un repos minimum de 30 minutes entre sa course et la nouvelle course. Toutefois il peut choisir de participer à la nouvelle course avant la fin des 30 minutes permises.
5. Exceptions pour la nouvelle course:  
Dans le cas d'une nouvelle course de 500m quand les deux rondes de 500m sont effectuées le même jour, la nouvelle course aura lieu après que la deuxième ronde des courses de 500m sera terminée.
6. Pour les nouvelles courses permises en-dehors des directives du règlement 262 de l'ISU, le temps obtenu dans la nouvelle course sera utilisé aux fins de la sélection dans l'équipe et les classements canadiens.
7. Pour les nouvelles courses permises en-dehors des directives du règlement 262 de l'ISU, le(s) athlète(s) seront séparé(s) des autres athlètes qui ont obtenu une nouvelle course selon le règlement 262 de l'ISU.

Aux fins d'éclaircissement en ce qui concerne les nouvelles courses telles que décrites ci-dessous:

- Peu importe le règlement 266 de l'ISU, pour la deuxième course de 500m, un athlète qui ne termine pas ou qui est disqualifié dans la première course a le droit de prendre le départ de la deuxième sauf pour les disqualifications selon 216 (2) (f);
- L'horaire des nouvelles courses permises selon le règlement 262 de l'ISU sera à la discrétion du jury du CHP-LP.

### **Réunion de sélection**

Le CHP-LP aura une réunion de sélection après chaque compétition de sélection.

- A) Selon le paragraphe VII-46 des procédures et règlements, le CHP-LP exige un quorum pour la réunion au cours de laquelle les décisions concernant la sélection des athlètes pour des équipes pour des compétitions spécifiques seront prises. Le quorum se composera de la majorité des membres élus (n'incluant pas les représentants des athlètes) présents à la réunion et non en conflit d'intérêt.
- B) Les membres athlètes et entraîneurs sont jugés être en conflit d'intérêt en ce qui concerne de telles décisions. Les membres du CHP-LP qui décident peuvent permettre des représentations par un entraîneur en ce qui concerne la décision spécifique prise. Néanmoins, dans de telles circonstances, l'entraîneur ne doit pas participer aux discussions subséquentes concernant la décision ni participer au vote.
- C) Dans le cas où un membre élu est jugé avoir ou déclare un conflit d'intérêt en relation avec une décision spécifique, ou en son absence, le directeur de la haute performance votera à sa place.

### **Nomination des équipes pour la Coupe du monde et les championnats du monde**

La nomination dans une équipe est provisoire jusqu'à ce que toutes les demandes d'exemption aient été étudiées.

Quand toutes les demandes d'exemption ont été étudiées, PVC annonce alors formellement une équipe par courriel et en plaçant la liste de l'équipe respective dans le site Internet de PVC.

Le but du CHP-LP est de financer tous les athlètes qualifiés dans chaque équipe. Le CHP-LP, avec les entraîneurs nationaux, peut aussi déterminer qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt de l'athlète de participer à une compétition spécifique. De plus, de temps à autres, il peut y avoir une obligation de limiter les athlètes nommés à cause de restrictions budgétaires. Dans les cas où le CHP-LP détermine que de telles restrictions s'appliqueront, l'athlète ne sera pas inscrit par PVC pour participer à la compétition respective.

Tous les athlètes qualifiés nommés pour une équipe de championnats du monde ou de la Coupe du monde doit signer et respecter les termes de l'entente de l'athlète, incluant les dispositions du code de conduite. Un formulaire de déclaration de l'ISU doit être signé immédiatement après la compétition de sélection par tous les athlètes.

Qualifié signifie que l'athlète a respecté les critères de sélection ou a été ajouté parce que quelqu'un a refusé sa position pour cette compétition et qu'il est classé comme le prochain athlète de la compétition de sélection.

### **Remplacement des athlètes**

Le CHP-LP se réserve le droit de retirer un athlète pour participer à une compétition si l'avis médical est tel que participer à la compétition est potentiellement dangereux pour l'athlète choisi ou que l'athlète n'a pas récupéré suffisamment d'une blessure existante.

Si un athlète qui est nommé dans une équipe se retire ou refuse sa position dans l'équipe avant le départ pour la compétition, il peut être remplacé dans cette équipe à la discrétion absolue du CHP-LP. Les remplacements admissibles seront déterminés selon le classement des athlètes dans la compétition originale de sélection.

En déterminant si un remplacement sera fait, le CHP-LP étudiera les performances de l'athlète de remplacement au cours de la dernière période de 12 mois et étudiera aussi, en consultation avec les entraîneurs, la valeur pour le développement de cet athlète qui participe à la compétition respective. D'autres points pour la décision incluent les circonstances budgétaires; participer à plus d'une épreuve ou course; les occasions de développement; la compétitivité de l'athlète; la progression de la préparation; les recommandations des entraîneurs; et les classements internationaux.

Si un athlète qui est nommé dans une équipe se retire de l'équipe après le départ du Canada pour la compétition ou la série de compétitions, il ne sera pas remplacé dans l'équipe. Un autre athlète qui est déjà à cette compétition peut se voir offrir l'occasion de remplacer l'athlète qui s'est retiré. Les remplacements admissibles seront déterminés d'abord par le classement des athlètes dans les procédures originales de sélection et ensuite selon les recommandations des entraîneurs.

Dans toutes les situations ci-dessus, si l'athlète de remplacement est le prochain athlète dans la compétition originale de sélection, il sera jugé qualifié et admissible pour mériter les points de classement canadien pour sa participation à la compétition respective. Si l'athlète de remplacement n'est pas le prochain athlète dans la compétition originale de sélection, il ne sera pas admissible pour mériter les points de classement canadien.

### **Participation à une position vacante de la Coupe du monde 2014 - 2015 par un athlète non qualifié**

Un athlète peut participer à une distance dans une Coupe du monde pour laquelle il n'est pas qualifié si:

- a) il participe à une autre distance et si le quota n'est pas atteint pour cette distance; ou,
- b) quelqu'un se retire de cette distance.

### **Jury de haute performance**

Pour toutes les compétitions pertinentes indiquées ci-dessous, le jury de haute performance se composera du président du comité de haute performance et/ou des membres élus du comité présents, du directeur de la haute performance et du juge en chef.

# Quotas des inscriptions de la Coupe du monde 2014-2015

Femmes 500	Femmes 1000	Femmes 1500	Femmes 300/5000	Hommes 500	Hommes 1000	Hommes 1500	Hommes 5000/10000
4	4	4	3	5	4	4	2
Départ de masse - 2				Départ de masse - 1			

## Coupes du monde d'automne 2014

14-16 novembre 2014	Coupe du monde	Obihiro (JPN)
21-23 novembre 2014	Coupe du monde	Séoul (KOR)
5-7 décembre 2014	Coupe du monde	Berlin (GER)
12-14 décembre 2014	Coupe du monde	Heerenveen (NED)

### Procédures de sélection:

Les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014 selon les critères suivants:

1. Les athlètes qui se sont classés parmi les cinq premiers aux Jeux olympiques d'hiver dans une distance spécifique seront présélectionnés dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014 dans l'ordre selon lequel ils ont terminé cette distance spécifique.
2. Exemptions Le comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014 à cause de la maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la politique pour accorder des exemptions.
3. Sujettes aux exemptions, les positions restantes pour les Coupes du monde de l'automne 2014 sont accordées dans l'ordre des résultats par distance et par genre dans les courses de sélections pour les Coupes du monde de l'automne 2014. Les quotas et les remplacements à être nommés dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014 seront déterminés à la discrétion du CHP-LP.

Un maximum de 20 athlètes seront choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014. La priorité de sélection des 20 athlètes et les épreuves dans lesquelles ils seront choisis pour patiner seront basées sur ce qui suit:

4. La sélection des athlètes peut être limitée pour des raisons budgétaires ou d'autres considérations. Dans ce cas, les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014 en priorité de sélection jusqu'à un maximum de 20 athlètes et les épreuves dans lesquelles ils seront choisis pour patiner seront basées



sur ce qui suit:

- a. Les athlètes présélectionnés pour chaque épreuve dans lesquelles ils ont été présélectionnés.
- b. Les athlètes qui ont reçu une exemption à la discrétion du CHP-LP pour chaque épreuve dans laquelle ils ont reçu une exemption.
- c. Le patineur de première place dans chaque genre dans chaque course aux sélections pour les Coupes du monde d'automne 2014, incluant les épreuves de départ de masse, sera automatiquement choisi dans l'équipe pour les Coupes du monde d'automne 2014 pour patiner dans cette épreuve particulière. (Les critères de temps de l'ISU doivent être réussis dans la distance spécifique aux sélections pour les Coupes du monde de l'automne 2014.)
- d. Les positions restantes dans l'équipe pour les Coupes du monde d'automne 2014 jusqu'à un maximum de 20 athlètes (incluant les athlètes choisis dans les points 4a, b ou c ci-dessus) seront choisis dans l'ordre des résultats par distance et par genre dans les sélections pour les Coupes du monde de l'automne 2014 autres que pour les épreuves de départ de masse.

Les athlètes non déjà choisis selon les points 4 a, b ou c ci-dessus seront classés par course selon le pourcentage des temps des sélections pour les Coupes du monde d'automne 2014 comparés au temps de la 20<sup>e</sup> place dans la CM no 1 de la saison 2013-14 pour chaque distance. Les positions restantes, jusqu'à un maximum de 20 athlètes seront choisis dans ce classement.

Chaque athlète sera choisi pour patiner dans cette épreuve dans les Coupes du monde d'automne 2014 selon cette liste de classement jusqu'à et incluant l'inclusion du 20<sup>e</sup> athlète. Sans tenir compte des phrases précédentes de ce point 4(d), un minimum de huit femmes et huit hommes seront choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014 de telle sorte que les patineurs classés plus bas d'un sexe peuvent passer devant ceux d'un autre sexe pour qu'un minimum de huit athlètes par genre soient choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2014.

5. Dans le cas où le quota des inscriptions pour une Coupe du monde dans une distance individuelle demeure incomplet à cause du maximum de 20 athlètes, les remplacements pour une telle épreuve non complète seront choisis parmi les athlètes déjà choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde d'automne 2014 selon l'ordre de priorité:

- a. l'ordre des résultats par distance et par genre des sélections pour les Coupes du monde d'automne 2014; et
- b. La seule discrétion du chef d'équipe et des entraîneurs à cette compétition.

6. Les athlètes qui acceptent une nomination pour une épreuve (c.-à-. une distance spécifique) dans l'équipe pour les Coupes du monde d'automne 2014 **devront** participer à toutes ces épreuves dans toutes les Coupe du monde d'automne 2014 dans lesquelles de telles épreuves sont patinées, sauf dans les situations suivantes:

- a. Les athlètes d'âge junior doivent pouvoir participer à moins que toutes les Coupes du monde d'automne pour lesquelles ils ont accepté une nomination si leur entraîneur croit que c'est dans le meilleur intérêt de l'athlète de le faire;
- b. Un athlète qui est blessé, malade, ou autrement incapable physiquement de participer à une compétition particulière doit avoir la permission de ne pas participer à cette Coupe du monde particulière d'automne 2014: (i) en fournissant une preuve médicale satisfaisante au

CHP-LP de son incapacité à participer à une compétition particulière; ou (ii) en fournissant au CHP-LP la recommandation de l'entraîneur à cette compétition qu'il serait dans le meilleur intérêt de l'athlète de ne pas participer à cette compétition particulière; et  
c. À la discrétion du CHP-LP après avoir reçu et étudié les soumissions d'un athlète sur pourquoi il serait dans le meilleur intérêt d'un tel athlète de ne pas participer à toutes les Coupes du monde d'automne pour lesquelles un tel athlète a accepté une nomination.

500m – Le total de points des deux 500m des sélections pour les Coupes du monde d'automne 2014 déterminera la classification finale et les fins du classement.

## **Classements pour les Coupes du monde de l'automne**

Les athlètes seront classés comme suit;

1. Les athlètes présélectionnés;
2. Les résultats des sélections de l'automne.

Avis: Les athlètes qui reçoivent une exemption seront classés selon les performances historiques.

## **Classement de l'équipe de poursuite pour les Coupes du monde d'automne**

Les athlètes seront choisis dans le bassin de l'équipe de poursuite pour les Coupes du monde d'automne 2014 selon les priorités suivantes:

1. Le CHP-LP peut accorder à un athlète une exemption dans le bassin de l'équipe à cause de circonstances exceptionnelles selon la politique pour accorder des exemptions.
2. Le CHP-LP peut, à sa seule discrétion, nommer d'autres athlètes dans le bassin de l'équipe de poursuite parmi les athlètes qui participent à la Coupe du monde dans une autre distance.

Le bassin d'entraînement de l'équipe de poursuite sera nommé après les sélections pour les Coupes du monde d'automne.

L'équipe choisie sera déterminée par le chef d'équipe et les entraîneurs à chaque compétition.

## **Présélections pour les Coupes du monde d'automne 2014**

Les patineurs qui se sont classés parmi les cinq premiers aux Jeux olympiques d'hiver 2014 ont été présélectionnés pour une place pour les Coupes du monde de l'automne dans l'ordre de leur résultat dans une distance spécifique.

Les athlètes suivants ont été présélectionnés pour les Coupes du monde de l'automne 2014.

### **Hommes**

1000m Denny Morrison

1500m Denny Morrison

## **Sélection pour les départs de masse pour les Coupes du monde d'automne**

Les athlètes seront choisis pour le départ de masse à la suite de la course de départ de masse des sélections canadiennes.

Le patineur en première place de chaque genre sera automatiquement choisi dans l'équipe pour les Coupes du monde.

Le patineur en deuxième place doit être qualifié pour une distance individuelle pour les Coupes du monde de l'automne. Toutefois, si le patineur en deuxième place ne se qualifie pas pour une distance individuelle, la sélection sera faite par le chef d'équipe et les entraîneurs présents à chaque compétition.

## **Sélections pour les Coupes du monde d'automne, 23 – 26 octobre 2014, Calgary, AB**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
Jeudi, 23 octobre	1500m	1500m
Vendredi 24 octobre	3000m	5000m
Samedi 25 octobre	2x500m, 5000m	2x500m, 10000m
Dimanche 26 octobre	1000m, départ de masse	1000m, départ de masse

Départ de masse: Les règlements de l'ISU s'appliqueront avec les ajouts suivants. L'équipement de sécurité doit être porté, ce qui inclut un casque, un protecteur de cou, des gants, des protecteurs de tibia, de la protection pour les chevilles, des lunettes.

### **Admissibilité pour les inscriptions dans les sélections pour les Coupes du monde d'automne**

#### **Toutes les distances**

1. Les patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde
2. Le CHP-LP peut, à sa seule discrétion, inviter d'autres patineurs à participer.

#### **Départ de masse – 24 patineurs**

1. Les patineurs qui ont réussi le critère\* du 1500m de la Coupe du monde
2. Le CHP-LP peut, à sa seule discrétion, inviter d'autres patineurs à participer.

\*Les critères de la Coupe du monde de l'ISU sont disponibles à la dernière page de ce Bulletin.

Pour les sélections pour les Coupes du monde d'automne 2014, les patineurs qui réussissent les critères ci-dessus sont admissibles à participer pour une position dans l'équipe pour les Coupes du monde:

1. Le CHP-LP se réserve le droit illimité d'inviter d'autres patineurs à participer aux sélections d'automne 2014.
2. Une liste finale des athlètes admissibles par distance sera publiée 24 heures avant le tirage.

#### **Tirage**

##### **Pour toutes les distances**

Groupe 1: Les 4 premiers patineurs classés par temps de la saison 2013/2014

Groupe 2: Les 4 patineurs suivants classés par temps

Groupe 3: Les 4 patineurs suivants classés par temps

Groupe 4: Les 4 patineurs suivants classés par temps

Les groupes de 4 se poursuivront jusqu'à ce que tous les patineurs soient classés.

Le groupe avec les concurrents classés avec les meilleurs temps sera tiré pour former les deux dernières paires et ainsi de suite. S'il y a un nombre impair de participants, la première paire se composera d'un seul concurrent.

Pour la deuxième course de 500 mètres chez les femmes et les hommes, les concurrents doivent être jumelés selon le classement des temps de la première course de telle manière que les participants changent de couloirs de départ dans la deuxième course. (Règlement 242 de l'ISU). Si des concurrents ayant le même couloir de départ dans la première course réussissent le même temps, le classement de ces concurrents sera basé sur leur classement initial.

L'ordre de départ des paires doit être l'inverse de l'ordre de classement des concurrents dans la première course. Donc, les deux concurrents ayant le meilleur classement de chaque couloir de départ doivent patiner dans la dernière paire et le(s) concurrent(s) classé(s) le(s) plus bas dans la première paire.

Départ de masse: les règlements de l'ISU s'appliqueront avec les ajouts suivants. L'équipement de sécurité doit être porté, ce qui inclut un casque, un protecteur de cou, des gants, des protecteurs de tibia, de la protection pour les chevilles, des lunettes.

# Coupes du monde de l'hiver 2015

31 janvier-1er février 2015	Coupe du monde	Hamar (NOR)
7-8 février 2015	Coupe du monde	Heerenveen (NED)
21-22 mars 2015	Finale de la Coupe du monde	Erfurt (GER)

## Procédures de sélection:

Les athlètes seront choisis pour la **Coupe du monde d'hiver d'Hamar 2015** à la suite des championnats canadiens selon les priorités suivantes:

1. Exemptions – Le Comité de haute performance de longue piste peut accorder à un athlète une exemption à cause de maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la politique pour accorder des exemptions.
2. Les patineurs classés parmi les six premiers dans le classement de la Coupe du monde – jusqu'à un maximum de deux par distance
3. Les trois premiers patineurs par distance plus deux patineurs du total de points Sammelagt (s'ils ne sont pas déjà choisis)

Les athlètes seront choisis pour la **Coupe du monde d'hiver de Heerenveen 2015** selon les priorités suivantes:

1. Exemptions – Le Comité de haute performance de longue piste peut accorder à un athlète une exemption à cause de maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la politique pour accorder des exemptions.
2. Les patineurs classés parmi les six premiers dans le classement de la Coupe du monde – jusqu'à un maximum de deux par distance
3. Jusqu'à cinq patineurs par distance/genre seront choisis. Deux (2) inscriptions pour les femmes et une (1) inscription pour les hommes (pour compléter le quota maximum du pays de 3/genre), seront choisis du total de points Sammelagt de ceux qui ont participé à ces deux distances dans la compétition de sélection (championnats canadiens)  
(Avis: Les patineurs doivent patiner les deux distances (1-500 et 1-1000) pour se qualifier pour les championnats du monde de vitesse).

## Sélection pour le départ de masse pour les Coupes du monde d'hiver

Les athlètes seront choisis pour le départ de masse à la suite de la course de départ de masse des championnats canadiens.

Le patineur en première place de chaque genre sera automatiquement choisi dans l'équipe pour les Coupes du monde.

Le patineur en deuxième place doit être qualifié pour une distance individuelle pour les Coupes du monde d'hiver. Toutefois, si le patineur en deuxième place ne se qualifie pas pour une distance individuelle, la sélection sera faite par le chef d'équipe et les entraîneurs présents à chaque compétition.

# Championnats du monde des distances individuelles 2015

Heerenveen, Pays-Bas, 13 – 15 février 2015

## Admissibilité:

Pour pouvoir participer aux championnats du monde des distances individuelles, les athlètes seront choisis dans la liste de classement de l'ISU.

## Procédures de sélection:

Les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les championnats du monde des distances individuelles 2015 selon la procédure de sélection et la liste de classement de l'ISU.

1. Exemptions Le Comité de haute performance de longue piste peut accorder à un athlète une exemption à cause de maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la politique pour accorder des exemptions.

Patinage de vitesse Canada peut inscrire un maximum de trois patineurs par distance aux championnats du monde des distances individuelles. Les patineurs doivent se qualifier par le classement mondial de l'ISU ou par le classement par temps pour être pris en considération par PVC (c.-à-d. les athlètes sur la liste de réserve ne seront pas pris en considération pour la sélection).

Si le Canada a trois patineurs qualifiés ou moins selon les procédures de qualification de l'ISU alors tous les patineurs seront choisis par PVC. **Si le Canada a plus de trois patineurs qualifiés, alors les procédures suivantes seront utilisées pour choisir les trois patineurs par distance:**

No de patineurs qualifiés par le classement mondial	No de patineurs qualifiés par le classement par temps	Décision par le CHP-LP			
		Position 1 du quota	Position 2 du quota	Position 3 du quota	Position de substitut
4 ou plus	1 ou plus	Le patineur classé le plus haut au monde est choisi	Le patineur classé le deuxième plus haut au monde est choisi	Le CHP-LP compare les performances face à face des patineurs qualifiés restants dans le classement et le temps et choisi la troisième position **	Le patineur classé le deuxième plus haut (face à face) non choisi pour la position 3 du quota est inscrit comme substitut

3	1 ou plus	Le patineur classé le plus haut au monde est choisi	Le patineur classé le deuxième plus haut au monde est choisi	Le CHP-LP compare les performances face à face des patineurs qualifiés restants dans le classement et le temps et choisi la troisième position **	Le patineur classé le plus haut (face à face) non choisi pour la position 3 du quota est inscrit comme substitut
2	2 ou plus	Le patineur classé le plus haut au monde est choisi	Le patineur classé le deuxième plus haut au monde est choisi	Le CHP-LP compare les performances face à face des patineurs qualifiés restants dans le classement et le temps et choisi la dernière position **	Le patineur qui est classé le plus haut dans le classement par temps de l'ISU non déjà choisi est inscrit comme substitut
1	3 ou plus	Le patineur qualifié par le classement mondial est choisi	Le patineur classé le plus haut dans la liste de classement par temps de l'ISU est choisi	Le CHP-LP compare les performances face à face des patineurs qualifiés restants dans le classement et le temps et choisi la dernière position **	Le patineur qui est classé le plus haut dans le classement par temps de l'ISU non déjà choisi est inscrit comme substitut
0	4 ou plus	Le patineur classé le plus haut dans la liste de classement par temps de l'ISU est choisi	Le patineur classé le plus haut dans la liste de classement par temps de l'ISU est choisi	Le CHP-LP compare les performances face à face des patineurs qualifiés restants dans le classement et le temps et choisi la dernière position **	Le patineur qui est classé le plus haut dans le classement par temps de l'ISU non déjà choisi est inscrit comme substitut



**\*\* Les comparaisons face à face seront faites en utilisant les Coupes du monde no 5 et no 6 de l'ISU. La comparaison face à face tiendra compte des temps des patineurs respectifs obtenus dans chaque course comme comparaison séparée face à face.**

**Dans le cas qu'un bris d'égalité est nécessaire pour séparer ces comparaisons face à face, le CHP se référera aux performances des patineurs respectifs aux plus récents championnats canadiens des distances individuelles.**

# ***Championnats du monde de sprint 2015***

## **Astana, Kazakhstan, 28 février – 1er mars 2015**

### **Admissibilité:**

Pour pouvoir participer aux championnats du monde de sprint 2015, l'athlète doit avoir réussi les temps de qualification pour le 500m ou le 1000m selon le règlement 208 de l'ISU

### **Quota:**

Le quota pour l'équipe du Canada pour les championnats du monde de sprint sera décidé lors de la Coupe du monde d'Heerenveen, les 7-8 février 2015.

### **Procédures de sélection:**

Les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les championnats du monde de sprint 2015 selon les priorités suivantes:

1. Les résultats des championnats canadiens, temps total de 2x500m + 1000m. Deux premiers hommes et première femme.
2. Les patineurs restants seront choisis lors de la Coupe du monde d'hiver d'Heerenveen, février 2015.  
Sujets aux exemptions, les athlètes seront choisis dans l'ordre de leur classement final de l'ISU dans les points cumulatifs Sammelagt.
3. Exemptions Le Comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe à cause de maladie, une blessure ou des circonstances exceptionnelles selon la politique sur accorder des exemptions.

# ***Championnats du monde toutes distances 2015***

**Calgary, Alberta, 7 et 8 mars 2015**

## **Admissibilité:**

Pour pouvoir participer aux championnats du monde toutes distances 2015 les athlètes doivent avoir réussi les temps de qualification selon le règlement 208 de l'ISU.

## **Quota:**

Le quota pour l'équipe du Canada pour les championnats du monde toutes distances sera décidé lors de la Coupe du monde d'Hamar, janvier 2015.

## **Procédures de sélection:**

Les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les championnats du monde toutes distances 2015 selon les priorités suivantes:

### **1. Sélection**

Femmes – Sujettes aux exemptions, les positions restantes seront choisies dans l'ordre de leur classement cumulatif Sammelagt des trois distances du premier 500, 1500m et 3000m, aux **championnats canadiens des distances individuelles 2015**.

Hommes – Sujettes aux exemptions, les positions restantes seront choisies dans l'ordre de leur classement cumulatif Sammelagt des trois distances du premier 500, 1500m et 3000m, aux **championnats canadiens des distances individuelles 2015**.

2. **Exemptions** - Le Comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe à cause de maladie, une blessure ou des circonstances exceptionnelles selon la politique sur accorder des exemptions.

## **Pré-classement:**

Le pré-classement pour les championnats du monde toutes distances 2015 est selon le règlement 240 de l'ISU.

# **Information junior**

## ***Coupe du monde régionale junior d'automne 2014***

**Calgary, AB - 21-23 novembre 2014**

### **Admissibilité:**

Un athlète junior est un athlète qui a atteint l'âge de 14 ans, mais pas l'âge de 19 ans avant le 1er juillet 2014. (règlement 108 de l'ISU)

Tous les athlètes doivent réussir les exigences des critères de temps de la Coupe du monde junior de l'ISU pour chaque distance (Communication **1887** de l'ISU).

### **Procédures de sélection:**

Le Canada inscrira les athlètes qui sont enregistrés pour la compétition **Can-AM** et les positions sont accordées dans l'ordre des résultats par distance à la suite des résultats des **championnats canadiens juniors 2014**.

Les athlètes seront mis en priorité selon les résultats des **championnats canadiens juniors 2014**.

**Une liste des patineurs admissibles sera distribuée au début de novembre**

## ***Finale de la Coupe du monde junior 2015***

**Varsovie, Pologne – 14 - 15 février 2015**

### **Admissibilité:**

Un athlète junior est un athlète qui a atteint l'âge de 14 ans, mais pas l'âge de 19 ans avant le 1er juillet 2014. (règlement 108 de l'ISU)

Tous les athlètes doivent réussir les exigences des critères de temps de la Coupe du monde junior de l'ISU pour chaque distance (Communication 1887).

### **Procédures de sélection:**

Les athlètes qui sont choisis pour les championnats du monde juniors 2015 seront aussi choisis pour participer à la finale de la Coupe du monde junior.

# **Championnats du monde juniors 2015**

## **Varsovie, Pologne – 20-22 février 2015**

### **Admissibilité:**

Un athlète junior est un athlète qui a atteint l'âge de 14 ans, mais pas l'âge de 19 ans avant le 1er juillet 2014. (règlement 108 de l'ISU)

Tous les athlètes doivent avoir réussi les exigences des critères de temps de l'ISU pour chaque distance. (règlement 208 de l'ISU)

### **Quota:**

Le Canada choisira jusqu'à cinq athlètes masculins et cinq athlètes féminines pour les championnats du monde juniors 2015.

### **Procédures de sélection:**

Les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les championnats du monde juniors 2015 selon les priorités suivantes:

#### **1. Les résultats dans la Coupe Canada 3 / Championnats canadiens juniors**

Sujets aux exemptions, les athlètes seront choisis pour les championnats du monde juniors comme suit:

##### **a) Les deux premiers athlètes dans le classement général – Total des points**

Le classement sera déterminé par le total cumulatif des quatre distances, dans les points Sammelagt, accumulés par les athlètes, dans ces compétitions incluant les nouvelles courses pour toutes les distances.

Les distances qui seront utilisées sont:

Femmes: 500m, 1000m, 1500m, 3000m

Hommes: 500m, 1000m, 1500m, 5000m

Avis: Les règlements de l'ISU exigent que les patineurs AR aient réussi les critères de temps dans toutes les distances.

##### **b) Les deux premiers athlètes dans le classement de vitesse – Total des points des 500m et 1000m**

Les 500m et 1000m aux championnats canadiens juniors seront utilisés pour les sélections.

### **Avis:**

Les athlètes peuvent se qualifier pour plus d'une position. Le CHP-LP choisira alors les remplacements. Le CHP-LP a la complète discrétion pour déterminer si un remplacement sera fait.

Le CHP-LP a la complète discrétion pour nommer le cinquième membre (hommes et femmes) dans l'équipe pour les championnats du monde juniors pour remplir les quotas.

1. Exemptions Le Comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe à cause de maladie, une blessure ou des circonstances exceptionnelles selon la politique sur accorder des exemptions.

**Pré-classement:**

Les temps du pré-classement aux championnats du monde juniors 2015 sont les meilleurs temps patinés au cours de la saison de patinage 2014 - 15. Ils incluent ceux de l'Invitation de l'Anneau, Can Am, la Classique d'automne et les Coupes Canada. (règlement 227 de l'ISU)

**Championnats du monde juniors 2015 – Équipe de poursuite/équipe de vitesse/départ de masse:**

La composition des concurrents pour chaque course sera décidée par les entraîneurs aux championnats du monde juniors selon les résultats de tous les athlètes dans la compétition individuelle.

**Nouvelles courses:**

Référez-vous à l'information sur les nouvelles courses fournie dans le Bulletin du CHP-LP.

## ***Athlète de l'année / Vedette montante***

Patinage de vitesse Canada annonce lors de l'assemblée générale annuelle chaque année les prix d'un athlète masculin et féminin de l'année de longue piste et une «Vedette montante».

Le CHP-LP déterminera les gagnants des prix en tenant compte de toutes les performances tout au long de la saison actuelle, incluant les championnats du monde, les Coupes du monde et les compétitions nationales.